

**SEA SMAGY**

Syndicat d’Eau et d’Assainissement de St Martin d’Abbat &amp; Germigny des Prés

**Compte rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 17 Décembre 2021**

Date de convocation : 08/12/2021

Fiche de présence

A : absent

P : présent

R : représenté

E : excusé

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHARLES Jérémy	P	BAZIRET Jean Pierre	P
DELAS Thierry	P	BENEY Dominique	AE
HEMELSDAEL Philippe	P	LEVERT Jean Marc	AE
THION Denis	P	MOLLARD Pierre	AE
THUILLIER Philippe	P	VOISE Yannick	P
TURPIN Joël	P		

Ouverture de séance : 17H00

Secrétaire de séance : M. VOISE Yannick

**A. Compte rendu de la séance du 1er Octobre 2021 :**

Le conseil approuve à l’unanimité le compte rendu du 1er Octobre 2021.

**B. Ordre du jour :**

- 1) Délibération pour l’engagement de crédits avant BP 2022.
- 2) Délibération pour les tarifs eau/assainissement 2022.
- 3) Délibération pour demande de subvention au titre de la DETR.
- 4) Délibération pour Convention avec Logem Loiret
- 5) Décision Modificative du budget assainissement.
- 6) Affaires diverses.

**1) Engagement de crédit avant BP 2022 :** (Délibération n°2021-06)

En prévision de l’exercice budgétaire 2022, le Président sollicite l’autorisation d’engager des dépenses d’investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits à la section d’investissement du budget 2021. Après délibération, le Conseil à l’unanimité approuve l’engagement des dépenses d’investissement d’un montant de 79151.82 € pour le budget eau et d’un montant de 21908 € pour le budget assainissement.

**2) Tarifs eau & assainissement 2022 :** (Délibération n°2021-08)

Le Président rappelle que nos tarifs sont en général légèrement inférieurs à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes environnantes, qu’il y a lieu de tenir compte des besoins futurs pour le renouvellement de réseaux AEP anciens et également de prévoir l’entretien des réseaux d’eaux usées.

L’indice INSEE des prix à la consommation sur un an étant de +2.8% en novembre 2021, le Président propose un prix unitaire de l’eau potable de 0.84€/m<sup>3</sup> (hors redevances AELB) et l’abonnement à 56€. Pour l’assainissement il propose un prix unitaire de l’eau traitée à 1.32€/m<sup>3</sup> (hors redevances AELB) et l’abonnement annuel à 74€.

Après délibération, le Conseil approuve à l’unanimité les tarifs eau & assainissement 2022 et autorise le Président à signer toutes pièces afférentes.

**3) Demande de subvention au titre de la DETR :** (Délibération n° 2021-07)

Le Président rappelle que le projet « *Amélioration des ouvrages de production d’eau potable* » qui avait reçu une aide au titre de la DETR 2021 a été complété récemment avec l’installation de deux variateurs de fréquence sur les pompes du forage et qu’ils donnent entière satisfaction. La réduction de vitesse permet de réduire le débit des pompes ce qui entrainera une réduction de la consommation électrique des moteurs et ainsi une facture allégée.

D’autre part, les améliorations apportées par une meilleure maîtrise des cycles de lavage du filtre de la déferrisation pour la réduction de la teneur en fer des eaux sont insuffisantes.

En 2022 le Président souhaite poursuivre les démarches entreprises cette année, en sollicitant à nouveau l'aide de la DETR pour « *Améliorer et sécuriser les ouvrages de production d'eau potable* »

Afin de réduire la teneur en fer il est prévu de remplacer le sable du filtre de la déferrisation et d'utiliser l'automate qui gère les cycles de lavage pour traiter les aléas de fonctionnement du compresseur de la tour d'oxydation. Il est également nécessaire de remplacer une conduite du filtre, fortement corrodée.

Une autre action destinée à limiter tout risque de sur-débit et/ou de surpression au niveau du filtre de déferrisation, consiste à mettre en place un hydrostab avec un pressostat sur la conduite en sortie des pompes du forage. Le montant des devis pour l'ensemble de ces travaux s'élève à 18 505 € HT.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité approuve la mise en place des équipements d'écrits ci-dessus pour un montant total de 18 505 € HT, et autorise le Président à solliciter une aide au titre de la DETR 2022.

#### 4) **Délibération pour Convention avec Logem Loiret :** (Délibération n° 2021-09) :

Le Président présente à l'assemblée un projet de *Convention avec Logem Loiret* pour la fourniture d'eau potable, la relève des consommations et la facturation aux abonnés d'un collectif de 12 logements situés à Saint Martin d'Abbat.

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité :

- ✓ autorise le projet de *Convention avec Logem Loiret* pour la fourniture d'eau potable, la relève des consommations et la facturation aux abonnés d'un collectif de 12 logements,
- ✓ autorise le Président à signer toutes pièces afférentes.

#### 5) **Décision Modificative du budget assainissement :** (Délibération n° 2021-10) :

Le président expose le besoin de réajuster les dépenses de fonctionnement afin de réapprovisionner le compte 61523 dédié à l'exploitation des réseaux EU.

Le Président propose les modifications suivantes :

Section Recettes de fonctionnement	Compte 704 (Travaux)	+8 000 €
Section Dépenses de fonctionnement	Compte 61523 (Réseaux)	+8 000 €

Le Conseil approuve à l'unanimité les dispositions exposées ci-dessus et autorise le Président à signer toutes pièces afférentes.

#### 6) **Affaires diverses :**

##### a) **Admission en non-valeurs :**

La trésorerie nous a fait suivre la liste des titres à admettre en non-valeur. Ils seront à prendre en compte lors de l'établissement du prochain budget. Le Conseil demande qu'une liste des impayés soit transmise aux deux mairies dans le but de les réduire.

##### b) **Résultats de la campagne de mesures sur le réseau AEP :**

Altéreo a présenté le 10 décembre à Sandillon, les résultats de la campagne des mesures effectuées du 11 au 27 octobre. Les fiches des différents secteurs de Saint Martin d'Abbat et Germigny ont été présentées et commentées par le Président. Principales informations à retenir :

- ✓ Les secteurs périphériques des deux centres bourgs présentent très peu de « débit nocturne » avec des périodes de débit nul, ce qui correspond à une activité normale et qui exclue tous risques de fuites importantes.
- ✓ Le bourg de Saint Martin présente des débits de nuit plus importants sans périodes de débit nul, qui peut s'expliquer par une activité nocturne plus importante dans un bourg que dans la campagne (Antartic, boulangerie, ... par ex.). Il n'est pas exclu que des fuites fassent partie de ces débits.

Prochaines étapes de l'étude :

- ✓ Modélisation du réseau à partir des relevés GPS réalisés en 2019 et des caractéristiques dimensionnelles transmises par le SEA SMAGY. Cette modélisation permettra entre autres de déterminer les secteurs du réseau AEP où les temps de séjour sont importants et propices à l'accumulation de CVM dont la concentration est suivie de très près par l'ARS.

- ✓ Définition des « secteurs fuyards » grâce à la modélisation avec des recherches plus « fines » de fuites dans le bourg de Saint Martin.

**c) Contrôles des raccordements au réseau EU :**

A noter une forte demande de contrôles des raccordements par les agences et les particuliers.  
Un imprimé de demande pour le contrôle de raccordement est disponible sur notre site internet.

**d) Formations et habilitation électrique :**

Nos deux agents techniques ont renouvelés leur habilitation électrique avec succès pour les trois années à venir. Dates à réserver pour la formation Catec pour intervention en espaces confinés.

**e) Actions 2022 à entreprendre :**

Le contrôle annuel des équipements électriques des postes de relèvement ayant mis en évidence des défauts d'isolement, il y a lieu de prévoir le remplacement de pompes sur poste de relèvement et à la station d'épuration. Des réparations sur le réseau des Brosses seront à programmer.

**7) Questions diverses :**

Pas de question.

La séance est levée à 18H40

Fin du compte rendu

Le Président :

Le Secrétaire :

Les membres Titulaires :